



Hautes Alpes

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Etat-Major Opérationnel
Service Opérations Préviation
Dossier suivi par : Cne R. MILER

☎ : 04.92.40.18.10

☎ : 04.92.40.18.14

✉ : romaric.miler@sdis05.fr

Réf : SDIS/EMO/OPE-PRS/RM/IN/14/ 352

Gap, le 26 JUIN 2014

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
des Hautes-Alpes

à

M. le Préfet des Hautes-Alpes
Préfecture des Hautes-Alpes
Madame la Chargée de communication
Rue Saint AREY
05 000 GAP

OBJET : Note relative aux mesures spécifiques mises en place par le SDIS 05 pour la saison estivale

Le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes assure une réponse spécifique d'envergure pour faire face aux problématiques liées :

- Aux pratiques touristiques et sportives sur la retenue de SERRE-PONCON.
- Aux risques d'incendies de forêts,

1. Dispositif opérationnel de secours sur la retenue du plan d'eau de SERRE PONCON.

Le Lac de SERRE-PONCON est la plus grande retenue artificielle d'Europe. Avec 2 800 Ha, il s'étend sur deux départements : les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

Il constitue le premier bassin touristique estival représentant environ 40% de la fréquentation estivale du département, à laquelle s'ajoute la fréquentation intra-journalière difficilement mesurable.

Le succès de cet espace qui conjugue les attraits de l'eau, du soleil et de la qualité exceptionnelle du site engendre une situation proche de la saturation au plus fort de la saison.

Compte tenu de l'accroissement rapide des activités touristiques nouvelles et du potentiel de développement existant autour de la retenue, la fréquentation touristique va encore s'amplifier. Une vigilance accrue est donc nécessaire afin de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant sur la retenue et ses abords.

1.1. Organisation opérationnelle de la surveillance du lac

Les SDIS 04 et 05 mettent en place des moyens de secours nautiques sur les plages, ainsi qu'une embarcation de secours armée par un pilote et par un personnel qualifié en sauvetage aquatique, du 01 juillet au 31 août, afin d'assurer une présence journalière de 10H00 à 19H00.

Outre les sollicitations des centres opérationnels (CODIS) des SDIS, les personnels peuvent être amenés à recevoir une demande de secours par les usagers du lac par l'intermédiaire du réseau radio « VHF Marine » dont le CODIS 05 en est la station directrice.

Les moyens nautiques qui sont mis à disposition du SMADESEP effectuent les missions suivantes :

- Préviation, évaluation et analyse des risques sur et autour du lac,
- Assistance aux postes de secours dans le cadre de la gestion de leurs lignes d'eau,
- Reconnaissances journalières,
- Remontée d'information vers l'autorité de police compétente sur la retenue,
- Patrouilles préventives lors d'épisodes de grand vent,
- Sécurité lors d'écopages des CANADAIRS,
- Mission d'information des usagers de la retenue.

Les personnels seront placés pour emploi sous l'autorité du DDSIS 05 chargé d'assurer la coordination du dispositif. Une remontée d'information à destination du SMADESEP est effectuée quotidiennement.

1.2. Organisation opérationnelle des postes de secours sur les plages

Depuis une quinzaine d'année, le SDIS 05 assure la sécurité d'une grande partie des plages surveillées des communes qui en ont fait la demande par l'intermédiaire d'une trentaine de saisonniers titulaires du brevet national de sauvetage et de sécurité aquatique ayant la qualité de sapeurs pompiers volontaires.

Les plages concernées sont LES CROTS, SAVINES-LE-LAC (Plage municipale et La Voilerie), Le SAUZE Du LAC et CHORGES (Baie Saint Michel, Trémouilles).

Le SDIS 05 assure au même titre la sécurité des plans d'eau de VEYNES, EMBRUN, ROSANS.

Les horaires de surveillance de ces plages sont définis par arrêtés municipaux.

2. Dispositif opérationnel de secours de lutte contre les incendies de forêts.

Le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes est fort de 1 192 sapeurs-pompiers dont :

- 1 093 personnels Volontaires,
- 59 personnels Professionnels.

Tous ces personnels ont été spécialement formés à la lutte contre les feux de forêt selon leur niveau de responsabilité.

Les chefs de groupes et les chefs de colonnes sont tous titulaires d'une formation organisée au niveau régional.

Ils ont bénéficié d'une formation intensive sur simulateurs, les plaçant en situation virtuelle de commandement sur des feux majeurs.

Pour l'année 2014, le SDIS 05 est en mesure d'affecter à la lutte contre les incendies de forêts 65 véhicules dont :

- 27 x VLHR Véhicule de Liaison et de commandement Hors Route,
- 41 x CCFM Camion Citerne Feux de forêts (capacité entre 2 500 et 4 000 l),
- 6 x CCGC Camion Citerne Grande Capacité (environ 10 000 l),
- 2 x CDHR Camion Dévidoir Hors Route (et équipements feux de forêts en terrain accidenté).

Ces moyens interviennent en détachements constitués appelés « GROUPE D'INTERVENTION FEUX DE FORETS » (GIFF), soit :

- 1 VLHR,
- 4 CCFM.

Pour un effectif total de 18 sapeurs-pompiers capables d'effectuer une ligne d'appuis pour stopper un incendie ou encore de traiter les lisières.

Un « GROUPE COMMANDO », soit :

- 2 VLHR,
- 1 CDHR (+ MPR tractée)
- et véhicule de transport de personnel

Pour un effectif de 20 sapeurs pompiers, ce groupe est spécialement structuré pour intervenir en milieu d'accès difficile et réaliser des établissements de tuyaux de grande longueur.

Il est constitué et équipé initialement pour assurer les missions de « Détachement d'Intervention Hélicopté » ; cette fonctionnalité a du être abandonnée en 2008 faute de pouvoir disposer d'un potentiel d'heure de vol hélicoptère suffisant pour assurer la formation initiale et continue des personnels.

Ces moyens spécialisés sont complétés par :

- 2 x PCM : Véhicule Poste de Commandement Mobile,
- 3 x BRS : Bateaux de Reconnaissance et Sauvetage (pour l'assistance à l'écopages des canadiens sur le plan d'eau de Serre-Ponçon),
- 2 quads, 1 unité légère de secours et 2 motos pour la reconnaissance ou l'acheminement de matériels,

L'ensemble du dispositif est complété par un avion d'observation chargé de la surveillance (détection de feux naissants) et de reconnaissance (évaluation des feux en cours).

Deux (au maximum) de ces groupes peuvent être mis à disposition des départements du Sud par l'intermédiaire du Centre Opérationnel Interministériel de Zone de Défense SUD (COIZ VALABRE) dans le cadre des accords d'organisation de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Le principe de réciprocité permet au département des Hautes-Alpes de bénéficier, comme ce fut le cas en 2003, de l'aide de départements voisins, le cas échéant.

Le SDIS 05 peut également compter sur l'appui des moyens d'intervention nationaux de la sécurité civile.

L'action du SDIS s'organise autour de deux axes:

2.1. La prévention

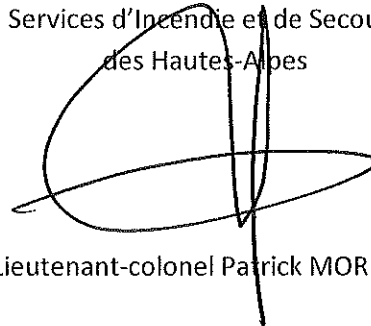
- Campagnes de sensibilisation aux risques de feux sur ALPES 1, LA LA RADIO et DIC1 RADIO,
- Surveillance aérienne les jours de sensibilité au feu marquée,
- Coordination des patrouilles équestres et terrestres de l'ONF,
- Pré affectation de saisonniers dans les centres d'incendie et de secours qui tous les jours effectuent des contrôles de points d'eau, des citernes, des reconnaissances de pistes DFCI,
- Pré positionnement de GIFF sur le terrain certains jours de très forte sensibilité,
- Etude, 2 fois par jour, à partir des données météo environnementales fournies par le Centre Opérationnel de Zone de VALABRE, de la sensibilité au feu du département et détermination des choix tactiques.

2.2. La lutte

- Réception de toutes les demandes de secours (appels 18 et 112) au Centre de Traitement de l'alerte de GAP (CTA) et coordination de tous les moyens par le CODIS 05 (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours)
- Engagement à priori, de façon totalement informatisée, des moyens sous forme de GIFF préconstitués (jusqu'à 8 possibles) et des moyens de commandement et de soutien
- Demande d'intervention des moyens de renfort de la Sécurité Civile (alerte ROUGE) si besoin, et mise en place du dispositif d'assistance écopages sur le plan d'eau de SERRE-PONCON
- Recherche et gestion de l'information (Compte rendu aux autorités).

Cordialement,

Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
des Hautes-Alpes



Lieutenant-colonel Patrick MOREAU

Destinataire(s) pour information :

- M. le Directeur départemental des Territoires
- M. la Directrice de la délégation territoriale de l'ONF
- Chefs des groupements SUD et NORD